

trompeuses, une de ces illusions dynastiques destinées, tôt ou tard, à s'évanouir dans la fumée d'une bataille ou les affres de la mort. L'écho de cette parole retentit depuis des siècles, et il n'a rien perdu de sa force. Hier encore nous célébrions le fête du Siège de St-Pierre, de cette Chaire d'où le Prince des Apôtres donnait au monde ses enseignements et promulguait ses volontés. Allez à Rome contempler ce trône; vous y verrez non pas une ruine, non pas le mélancolique souvenir d'une royauté déchue, mais le piédestal vénéré d'une gloire grandissante, le symbole d'un empire que rien n'ébranle et qui touche aux confins de la terre.

II

Quelle splendide organisation, mes frères, que celle de l'Eglise catholique, et comme ce puissant accord, merveilleux équilibre de toutes les forces vives qui entrent dans son gouvernement, démontre bien la divinité de son origine.

Au centre, et dans une majesté à laquelle aucune majesté humaine n'est comparable, se dresse le pouvoir pontifical. C'est la tête de l'Eglise, le foyer vivant de ses droits, la source féconde de ses pouvoirs, la clef de voûte de tout l'organisme religieux. Formée d'après l'idéal monarchique, cette magistrature sans rivale plane bien au-dessus des royautés humaines, dont elle cumule les prérogatives sans être exposée aux erreurs et aux excès qui ne sont que trop souvent l'écueil des têtes couronnées. Les sages tempéraments qui entourent la puissance papale, les Conciles, le Sacré Collège, les Congrégations romaines, loin d'amoindrir son influence, ne font que la mettre en plus haut relief et donner à ses actes plus d'efficacité. Le Pape règne et gouverne. Sa juridiction, comme celle du Christ, s'étend immédiatement non seulement à l'ensemble des membres de l'Eglise, mais encore à chacun d'eux, aux brebis et aux agneaux, aux pasteurs et à leurs ouailles. Le Concile du Vatican l'a défini en termes précis qui ne laissent place à aucune équivoque.

Toutefois, mes frères, la divine constitution du pouvoir pontifical, l'assistance spéciale dont il jouit, les privilèges dont il est orné, sans excepter l'infaillibilité, n'excluent pas l'usage des moyens que la prudence humaine suggère dans le gouvernement des peuples. Dieu ne gouverne-t-il pas le monde par le ministère des causes secondes, ou des agents naturels? Or, humainement parlant, il est impossible qu'un seul homme, malgré le